



Maître Magali MULHAUPT
Notaire

8 Place de la Gare - 68000 COLMAR
Tél. 03 89 20 69 20

ADJUDICATION FORCEE DE BIENS ET DROITS IMMOBILIERS
sis à COLMAR (68000), 2 rue d'Amsterdam

Mardi 27 février 2024 à 14 h 00, en l'étude notariale à COLMAR (68000), 8 place de la Gare, dans la procédure d'exécution forcée contre Monsieur Huseyin DELIBAS et Madame Hulya AKYOL épouse DELIBAS, demeurant à COLMAR (68000) 2 rue d'Amsterdam, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, à l'extinction des feux, des biens et droits immobiliers ci-après désignés, savoir :

Commune de COLMAR

Dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence Le Madrid » situé à COLMAR (68000), 2 rue d'Amsterdam,

Figurant ainsi au cadastre :

Section	Numéro	Lieudit	Surface	Nature
TR	145/85	TURCKHEIMER HUBEN	00 ha 39 a 88 ca	Sol

LES LOTS DE COPROPRIETE SUIVANTS :

Lot numéro cinquante-huit (58)

Au 9ème étage (face sud-ouest – angle ouest) : un APPARTEMENT comprenant cinq pièces, une cuisine, une salle de bains, un W.C., un débarras, une entrée, un dégagement, une loggia,

Et les 98/10.092èmes des parties communes générales.

Lot numéro cent un (105)

Au premier sous-sol : une CAVE,

Et les 2/10.092èmes des parties communes générales.

Règlement de copropriété du 4 octobre 1973 et modificatif du 11 octobre 2019.

La superficie loi Carrez est de 64,55 m².

Le DPE fait ressortir une consommation énergétique de 216 kWh/m²/an (classe D) et une émission de gaz à effet de serre de 13 kgCO₂/m²/an (classe C).

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

MISE A PRIX : TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35.000,00 EUR)

FORFAIT SUR FRAIS : 11 %, droits de mutation en sus (au taux de **5,81 %**, le cas échéant), payables le jour de l'adjudication.

ENCHERES MINIMALES : 1.000,00 €.

Les enchérisseurs devront avoir, au plus tard quarante-huit heures avant la date d'adjudication, réalisé en la comptabilité de l'office notarial un virement de 10.000 EUR à titre d'acompte sur les frais et le prix.

Le notaire aura la possibilité de consentir pour le paiement du solde du prix, le délai de paiement qui lui paraîtra raisonnable et nécessaire, sans que ce délai puisse toutefois excéder deux mois.

Situation d'occupation : le bien est occupé par Monsieur Sébastien HUTTENBERGER.

VISITES DES LIEUX :

**- le jeudi 8 février 2024 de 11 heures à 12 heures
et le mercredi 21 février 2024 de 14 heures à 15 heures,
sous la conduite de Maître Eric JARDON, commissaire de justice à COLMAR.**

L'adjudication forcée a lieu à la requête du syndicat des copropriétaires de la Résidence LE MADRID, à COLMAR (68000), 2 rue d'Amsterdam, agissant par son syndic, la SARL TRIPLEX, 14 rue de Theinheim 68000 COLMAR,

en exécution de l'ordonnance du Tribunal Judiciaire de COLMAR du 6 décembre 2022 n°L1.14.22.41 passée en force de chose jugée le 29 janvier 2023.

Le cahier des charges, ainsi que les actes de procédure complets sont déposés en l'office notarial, où chacun peut en prendre connaissance, sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation de la mise à prix et des conditions de l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication même doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier dudit tribunal.

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus de faire valoir leurs droits, par une inscription à prendre avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Pour insertion,
Magali MULHAUPT, Notaire.